

malignantium conventu, in quo Treveris, ut audivimus, consilium opprimendi justis habitum est, nemo illorum qui in cathedris pestilentiae sederunt, idoneus inventus est qui sciret ad increpandum innocentem et subvertendam justitiam verba componere, et ornate detrahere sermonibus veritatis, injuncta fertur esse hujus negotii cura cuidam homini grammatico Wirrico, Treverensi magistro, qui sub persona Eliphat Temanitis, Viridunensis scilicet episcopi, fraudulentis verbis et dolosa percunctatione auget dolorem sancti Job in sterquilino mundanae tribulationis sedentis, et scaturientes vitiorum vermes de corpore Ecclesiae radentis compassionis manu et testa veritatis. Ille vero grammaticus ad exprobandum Deo viventi de Philistaeorum coetu electus, gaudens suscepit operam, atque more scholarium rhetorum, qui in suscepto themate non attendunt quid gestum vel non gestum sit, sed in fictis causis praecuentes linguas, tantum eloquuntur quantum quilibet vel inferre injuriam, vel ipse sustinere potuerit, fecit epistolam contumeliis sanctae Ecclesiae redundantem, cui velocius respondere deliberamus, adjutorium nobis praestante ipsius gratia, cujus dono scimus discernere quid sit superbia et obedientia, quid turpitudine et castitas, quid distet a falsitate veritas, et angelus Satanæ, cum transformat se in angelum lucis. Ita enim introductus episcopus in verbis illius epistolae amicum se simulat, ut tamen sub habitu inquirentis totum inimicorum virus effundat. Qui si verus amicus foret, non pateretur sub suo nomine sacrilegorum blasphemias publicari, cum facile illi esset, si cura-

ret, refellere calumnias obsectorum. Sed optimus amicus maluit domini et magistri sui ficta convicia decantare, quam offendere impiorum concessum; quæ, si pie saperet, combureret debitis flammis potius, quam susciperet deleganda. Et praedictus quidem Domini servus Gregorius absconditus in abscondito faciei Dei a conturbatione vestra, et protectus in tabernaculo ejus a contradictione linguarum vestrarum, perfruitur decore domus Dei, cujus honorem et libertatem amavit, praedicavit et docuit in verbo veritatis et virtute Dei, cum praedecessore suo B. Paulo in conspectu hominum incedens armatus justitia per infamiam et bonam famam, ut seductor et verax, quasi moriens, et ecce vivit, ad horam contristatus, semper autem amodo gaudens, et locum habitationis gloriae Dei adeptus, inebriatus ubertate gratiae ejus, et torrente voluptatis aeternae potatur, experiens cum fidei David quam magna multitudo dulcedinis tuae, Domine, quam absconditi timentibus te. Ideoque linguis vestris adhuc per terram serpentibus, benedicit Dominum, qui mirificavit misericordiam suam sibi in civitate munita superna scilicet Hierusalem, ad quam stultitiae et maledicta vestra aspirare non possunt, quia ibi praesidet veritas Patris, quæ de loco sancto suo prodit omnes qui loquuntur mendacium; propugnatores vero aequitatis et defensores Christianismi sui indubitanter animat, ut confidant, quia ipse vicit mundum. Quoniam et si differt, non deficit, sed praesens auxilium omnipotentiae suae semper illis communicat, quibus dicitur: *Ecce ego vobiscum sum in consummationem saeculi.*

ANNO DOMINI MC

PAULUS

S. PETRI CARNOTENSIS MONACHUS

NOTITIA HISTORICA

(*Histoire littéraire de la France*, t. VIII: p. 254.)

Paulus fuit monachus in Sancto-Petro in Vallibus ad Chartres et testatur se habuisse vitam cum Ardfaste, seu Arefaste, domino normanno, viro integro, bono consilio et eloquio, quem Ricardus II, dux Normanniae, saepe adhibuit in negotiis, apud regem Franciae et alios principes. Nos per haec de quibus incipit historia auctoris. Hoc fuit in 1022 quod Arefaste invenit hanc speciem manichaeorum qui sunt facti celeberrimi in historia (MAB. An. l. LV, n. 2); et post concilium Orléans, factum de rebus suis, abiit in abbatiam Sancti-Petri, ubi suscepit professionem monasticam, et vivebat adhuc in

1029 (*ibid.*, l. LVI, n. 56). Paulus, qui ibi erat jam monachus, potuit per consequens esse natus post primas annos huius saeculi, et non mori nisi multo tempore post, sicut patet ex sequenti.

Erant homo ingeniosus, merito, fortis studiosus, qui se dedit occupationi peculiari conservandi ad posteritatem monumenta historica quae inveniret, cum eventibus huius saeculi, praecipue illis qui spectabant monasterium et urbem Chartres, quae erat prope locum nativitatis. Sinceritas, sinceritas et bona fides meruerunt ei fiduciam ab abbate.

Dès 1038 l'abbé Landri l'envoya à Blois porter une somme d'argent à un nommé Rahère, pour l'engager à se désister des prétentions qu'il avait sur la chapelle royale donnée à Saint-Père. Il avait à son service un valet nommé Tescelin, comme on l'apprend d'un monument de ce temps-là, ce qui ferait croire qu'il aurait été quelque temps cellérier ou procureur de l'abbaye. On est confirmé dans cette pensée en lisant qu'il planta des bornes pour marquer les limites du territoire de ce monastère ; *magnis lapidibus a Paulo monacho solo infixis*, ce qui se fit sous l'abbé Landri (MAB. *ib.* l. LXII, n. 83), et par conséquent avant l'année 1065, qui fut le terme de la vie de cet abbé.

Il est au moins vrai que Paul remplit pendant plusieurs années les fonctions de chancelier ou secrétaire de la maison de Saint-Père, ce qu'on exprimait alors par le terme de notaire. On en a la preuve dans plusieurs chartes qu'il rapporte lui-même, et dans lesquelles se lisent les traits suivants : *Scriptis Paulus monachus ; Paulus monachus scripsit ; Paulus monachus exstitit notarius*. Lorsqu'il était absent, et qu'un autre tenait sa place, celui-ci avait soin de marquer qu'il l'avait fait par l'ordre de l'abbé ; par exemple, sous l'abbé Landri, dont Paul était l'homme de confiance, *Robertus monachus scripsit hanc chartam jubente Landrico abbate*. Au lieu que quand Paul écrivait lui-même, il marquait simplement qu'il le faisait sous tel ou tel abbé. Il y a de ces sortes de chartes au moins depuis 1040 jusqu'en 1077 inclusivement.

Paul confirme lui-même par plusieurs faits, qu'il a fait entrer dans son ouvrage, le temps où l'on vient de montrer qu'il florissait. En effet, il dit expressément qu'il vivait sous l'épiscopat d'Agobert, mort vers 1060, et fait mention des évêques, ses successeurs, Robert et Geoffroi. Il rapporte un événement qui arriva en 1075, et auquel il eut part (MAB. *ib.*, l. LXIV, n. 2). L'évêque Robert, qui était de Tours, voulut donner à Saint-Père pour abbé le moine Hubert, qui était accusé de suivre l'hérésie de Bérenger. Mais il n'y put réussir, ajoute notre écrivain, par la réclamation que nous y fîmes de vive voix, et la forte opposition que nous y apportâmes : *nobis acriter renitentibus, ac viva voce refutantibus*. Hubert ne laissa pas cependant de porter le reste de ses jours le titre d'abbé, quoique Eustache, dont Paul fait aussi mention, eût été substitué à sa place.

Autre fait qui prouve ce qu'on vient d'établir, et qui montre que notre auteur ne vécut pas au delà de ce siècle. Paul nous apprend que le comte Rotrou donna à l'abbaye de Saint-Père le monastère de Saint-Denys de Nogent, et qu'elle en jouit jusqu'à la mort du comte, c'est-à-dire jusqu'en 1079, ou, au plus tard, 1084. Mais qu'alors Béatrix, sa veuve, ôta ce monastère à Saint-Père pour le donner à Cluny, ce qui fut un sujet de contestations entre les deux abbayes, qui ne finirent qu'au commencement du siècle suivant par un accord fait entre elles, dont notre écrivain ne parle point, quoique son dessein l'exigeât, s'il n'eût écrit qu'alors. Enfin on trouve dans les titres du prieuré de Léoncourt, appartenant alors à l'abbaye de Saint-Père, qu'en 1088 l'herbert d'Erigni donna à ce prieuré les cimes, qu'il fit voir au moine Paul monté sur un coursier blanc. Il n'y a nulle apparence que Paul ait vécu au delà de cette époque. Qu'on se souvienne qu'il était moine avant 1029, et que dès 1038 il gérait les affaires de sa maison. Nous nous sommes un peu arrêté à son histoire, parce que jusqu'ici elle n'était pas connue, et que ceux qui ont entrepris d'en parler, nommément l'auteur de la Bibliothèque Chartraine, sont tombés dans plusieurs fautes qu'il serait inutile de relever ; ce que nous en venons de dire est tiré de l'écrit même de notre auteur.

L'unique ouvrage qui nous reste du moine Paul

A est un cartulaire célèbre, connu de plusieurs savants du dernier siècle, qui y ont puisé avec fruit. Tels sont entre autres Sainte-Marthe, dom Hugues Ménard, dom d'Acheri, dom Mabillon, qui, en le citant, en ont un peu changé le véritable titre, le nommant *Liber Aganonis*, ou *Haganonis*, et quelquefois *Apotheca*, parce que c'est un recueil de divers monuments. Il comprend cent trente-huit feuillets de vélin in-4°, d'une écriture du XI^e siècle ; de sorte qu'il ne paraît pas y avoir de difficulté que ce ne soit l'original de l'auteur. Il n'y en a point non plus qu'il n'appartienne au moine Paul. C'est ce qui est déjà prouvé en partie par le récit de son histoire, et qui se trouve confirmé par un autre cartulaire que l'on conserve aussi à l'abbaye de Saint-Père, et qu'on nomme ordinairement le Cartulaire d'Argent. L'auteur de celui-ci, qui vivait environ un siècle après, transcrivant un morceau du premier cartulaire, l'attribue disertement à Paul, par l'inscription suivante qu'il a mise en tête : *Scriptum Pauli monachi*.

Paul commence son recueil par donner une idée de son dessein. Il avertit que, l'ayant entrepris à la sollicitation de ses frères, il se propose d'y recueillir toutes les chartes et privilèges de son monastère qui avaient échappé aux incendies et autres malheurs des temps, et qu'il avait pu recouvrer, afin de les conserver à la postérité, et que ceux qui y auraient intérêt y trouvassent l'histoire de l'abbaye de Saint-Père. L'auteur a divisé son ouvrage en deux livres, au premier desquels il a donné le titre de *Liber Agani*, parce qu'il contient les donations faites sous l'épiscopat d'Aganon, évêque de Chartres. Et comme le second livre comprend celles qui ont été faites sous l'évêque Ragenfroi, restaurateur du monastère, il l'a intitulé *Liber Ragenfredi*. Mais c'est du premier titre que le cartulaire a pris sa dénomination ; et on ne le nomme d'ordinaire que *Vetus Aganius*, d'où l'on a fait *Liber Aganonis*, comme il a été dit, et qu'il se lit même à la fin du livre. Cependant, malgré cet ordre ainsi établi, il ne laisse pas de se trouver, dans la première partie, une charte qui appartient à l'épiscopat de Ragenfroi ; de quoi l'auteur a soin de rendre raison, en disant qu'il l'a rangée dans la première classe parce qu'elle regarde les chanoines qui étaient alors établis à Saint-Père, et que cette classe est destinée à toutes les chartes de cette nature, comme la seconde à celles qui concernent les moines.

Il ne faut pas, au reste, regarder ce cartulaire comme une compilation sèche et dénuée de traits historiques, autres que ceux qui se trouvent épars, comme noyés dans les chartes qui le composent en partie. L'auteur a été attentif à le rendre intéressant, en y faisant entrer grand nombre d'événements qui s'étaient passés en son siècle, ou qui l'avaient même précédé, et qu'on ne trouve pas ailleurs pour la plupart. C'est ce qu'il nomme digressions, qui ne doivent pas, dit-il, être désagréables au lecteur. Bien loin de là, on lui sait très-bon gré d'avoir ainsi interrompu la suite de ses pièces originales, pour varier aussi agréablement son écrit. S'il avait moins craint la jalousie de certaines personnes, qui en tous les siècles ne traversent que trop souvent les louables entreprises des autres, et qu'il eût un peu plus présumé de sa capacité, il nous aurait donné une histoire en forme et suivie. Il en avait d'abord le dessein, mais il fut arrêté par les réflexions qu'on vient de marquer. Il craignait si fort d'y revenir, qu'après avoir décrit certains événements, il s'arrêta aussitôt par la considération qu'il pourrait paraître passer les bornes d'un compilateur, et faire le personnage d'historien.

Toutes ces précautions n'ont pas empêché notre écrivain de nous donner une histoire abrégée de son monastère, suivant ce qu'il en avait appris des anciens, ou lu dans les monuments qu'ils avaient

laissés à la postérité. L'on y voit l'ancienne situation de l'abbaye hors des murs de la ville, un état de son territoire et de ses bornes; des détails de ses ruines réitérées par les Normands, de la déroute de ces barbares par la vertu de la sainte chemise, qu'on montre encore à Chartres, du zèle de l'évêque Aganon pour rétablir le monastère, et des soins de Rainfroi pour le dédommager de ce que l'évêque Elie lui avait enlevé. On y trouve de même plusieurs autres événements mémorables qui concernent l'abbaye de Saint-Père. Ce qui donne un nouveau prix à ce morceau d'histoire est la description que l'auteur y fait de la ville de Chartres, de son enceinte, de ses portes et de la plupart de ses rues.

Paul ne s'est pas borné aux événements domestiques, il a été encore soigneux de nous apprendre plusieurs faits qui regardent l'histoire publique. Telle est la découverte des hérétiques, à l'occasion desquels fut assemblé en 1022 le concile d'Orléans. L'auteur de la Bibliothèque Chartraine n'avait pas lu cette relation dans l'original, pour la croire de la façon d'Arefaste. Mais c'est d'Arefaste, auteur de la découverte, avec qui Paul vécut quelque temps, que celui-ci en avait appris l'histoire, et c'est d'après lui qu'il l'a écrite pour la postérité. Telle est encore la découverte du chef de saint Romain, qui se fit à Brou lorsqu'on creusait les fondements pour y élever une église de pierre, à la place d'une autre qui n'était que de bois. Telle est enfin, sans entrer dans un plus grand détail, la relation abrégée des miracles de saint Sigismond, chanoine de Chartres.

On ne doit pas omettre, pour faire connaître tout le mérite de ce recueil, que l'auteur est attentif à y donner les choses pour ce qu'elles sont, et qu'il y pousse l'impartialité jusqu'à ne pas dissimuler les fautes de ses frères. Il doute là où il croit qu'il y a raison de le faire. De là ces expressions assez fréquentes : *J'ignore, dit-il, quelle fut l'issue de telle* C

aventure, seulement je sais.... Je ne connais pas un tel lieu, mais je ne doute pas qu'il existe, parce que je le trouve ainsi écrit. Il va quelquefois jusqu'à marquer la première source d'où il a appris les événements dont il parle. Par exemple, en parlant de la découverte du chef de saint Romain, il avertit que ni lui ni celui qui la lui avait racontée n'en avaient été témoins, mais que ce dernier la tenait de l'archiprêtre Agobert, depuis évêque, qui s'y était trouvé présent. D'autres fois il revient sur ses pas, lorsqu'il s'aperçoit avoir fait quelque écart, et ne rougit point de rétracter ce qu'il avait avancé contre l'exactitude des faits.

C'est de ce recueil que dom d'Acheri a tiré l'histoire des nouveaux manichéens, découverts à Orléans au commencement du XI^e siècle (*Spic.*, t. II, p. 670-676), histoire qu'on a fait entrer depuis dans la collection générale des Conciles (*Conc.* t. IX, p. 838-842), et qu'on ne trouve point ailleurs aussi détaillée. C'est à la même source que les auteurs du *Gallia Christiana* (II, 483-87; IV, 720-24) ont puisé tout ce qu'ils disent de plus avéré des évêques de Chartres et des abbés de Saint-Père au IX^e siècle et aux deux siècles suivants. C'est encore de l'ouvrage de notre écrivain que dom Mabillon a pris tout le fond des éloges des vénérables abbés Alevée et Arnoul (*Mab. Act.* t. VII, p. 279-285; t. VIII, p. 315-319).

L'abbé Landri (*Mab. An.*, l. LXII, n. 83), sous qui le moine Paul passa la plus grande partie de sa vie, mourut en 1065, ou selon d'autres seulement deux ans plus tard, et fut enterré à Saint-Père. On lui dressa une épitaphe en seize vers élégiaques, qui nous a été conservée, et qui est un peu moins plate que les autres pièces de cette espèce du même siècle. Nous n'en parlons après tout que sur ce qu'il y a bien de l'apparence qu'elle est de la façon de l'auteur du Cartulaire.

VETUS AGANO

(Edidit dominus GUÉRARD, *Collection des Cartulaires de France*, tom. I, p. 1, p. 1. Tribus partibus constat Codex diplomaticus monasterii S. Petri, quarum primam tantum, quæ Paulum monachum auctorem agnoscit, recudimus.)

MONITUM

Ex Prolegomenis D. Guérard ad Chartularium S. Petri Carnotensis, p. cclxvij.

Le recueil écrit par le moine Paul est connu sous le nom de *Vetus Agano*, ou de *Cartulaire d'Aganon*. Dans sa préface, qu'il appelle *epilogus*, il annonce avoir donné le nom de *liber Hagani* à son premier livre, qui comprend les donations faites à l'abbaye de Saint-Père pendant l'épiscopat d'Haganus ou Aganon, évêque de Chartres; et le nom de *liber Ragenfredi* à son deuxième livre, parce que ce fut l'évêque Rainfroi, successeur d'Aganon, qui rendit cette abbaye florissante et l'établit sur des fondements inébranlables. Quant aux livres suivants, il n'en est pas question, et c'est nous qui les avons distingués en leur donnant à chacun le nom de l'abbé sous lequel les actes qu'ils contiennent ont été écrits. Toutefois, nous avons été forcé de réunir dans le livre VII les actes

qui se rapportent aux temps des deux abbés Landri et Hubert, parce que ces actes se mêlent les uns dans les autres, sans égard à l'ordre chronologique. Ce livre contient aussi des chartes des abbés Gisbert, Magénard, Arnou et Eustache, qui appartiennent aux livres IV, V, VI et VIII. On y trouve même une charte de l'an 954, dont la place devrait être dans le deuxième livre. De plus, nous rencontrons dans le livre d'Aganon des actes qui sont rapportés au temps de Rainfroi, son successeur. Enfin, quoique l'auteur avertisse qu'il transcrira seulement les actes des huit premières années de l'abbé Eustache, qui finissent au plus tard à 1087, un de ces actes est daté de l'an 1096, et précède des chartes de date plus récente; on doit donc le considérer comme une